



Glossaire de CREBA

Capacité thermique
 Interface
 Enveloppe
 ITE & ITI
 Torches
 ABF
 HQE
 Pont énergétique
 Biosourcé
 ANAH
 Patrimoine
 Chanvre
 BBC
 Inertie
 Certification
 Murs
 DPE
 Déperdition
 Restauration
 Pare-vapeur
 Bâtiment
 Linteau
 RGE
 ancien
 CEE
 Zone climatique
 HPE
 Interface
 Émission
 Ventilation
 MaPrimeRénov'
 Terre cuite
 Cerema
 Label
 Classé/Inscrit
 RT
 Frein-vapeur

SOMMAIRE

GLOSSAIRE – Abréviations	4
GLOSSAIRE – Charpente.....	14
GLOSSAIRE – Patrimoine & Matériaux	18
GLOSSAIRE – Etude thermique.....	23
GLOSSAIRE – Rénovation/Energie.....	26
Autres glossaires et liens externes référents.....	31

GLOSSAIRE – Abréviations

Termes	Définitions	Lien
ABF	Architecte des Bâtiments de France. Il appartient au corps des Architectes et Urbanistes de l'Etat (AUE) ayant effectué une spécialisation en Patrimoine (Ecole de Chaillot). Il a pour mission d'entretenir et de conserver les monuments historiques, de veiller au respect de la qualité architecturale des bâtiments (constructions neuves et réhabilitations) aux abords des monuments historiques et dans les autres espaces protégés. Il exerce dans chaque département au sein de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP).	https://www.abf.asso.fr/
ACV (Analyse du cycle de vie)	L'analyse du cycle de vie est l'outil le plus abouti en matière d'évaluation globale et multicritère des impacts environnementaux. Cette méthode normalisée permet de mesurer les effets quantifiables de produits ou de services sur l'environnement. L'analyse du cycle de vie (ACV) recense et quantifie, tout au long de la vie des produits, les flux physiques de matière et d'énergie associés aux activités humaines. Elle en évalue les impacts potentiels puis interprète les résultats obtenus en fonction de ses objectifs initiaux.	
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Pour en savoir plus : www.ademe.fr	https://www.ademe.fr/

Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)	Agence nationale de l'habitat. L'Anah est un établissement public placé sous la tutelle des Ministères en charge de la Cohésion des Territoires, de l'Action et des Comptes publics. Sa mission principale est d'améliorer le parc de logements privés existants. L'Anah accorde des aides financières pour travaux sous conditions à des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés en difficulté. Elle est partenaire des collectivités territoriales pour des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (Opah), et opérateur de l'Etat dans la mise en œuvre de plans nationaux.	https://www.anah.fr/
AMO (Aide à Maitrise d'Ouvrage)	L'AMO a pour mission d'aider le maître d'ouvrage à suivre le projet réalisé par un maître d'œuvre, à prendre de multiples décisions qui lui incombent durant son déroulement et à réceptionner l'ouvrage.	
APD (Aide Publique au Développement)	Aide fournie par les États dans le but exprès de promouvoir le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement. Adoptée par le CAD en 1969 comme la norme de référence en matière d'aide extérieure, l'APD demeure la principale source de financement de l'aide au développement.	
APUR	Atelier parisien d'urbanisme, association à but non lucratif créée en 1967 et réunissant 29 partenaires est un lieu d'étude partagé et prospectif multiscale. Il documente, analyse et imagine les évolutions urbaines et sociétales concernant Paris, les territoires et la Métropole du Grand Paris.	https://www.apur.org/fr
ARCAD	ARCAD LQE est une association issue de la fusion entre Lorraine Qualité Environnement pour la construction (LQE), créée en 2003, et l'Agence Régionale pour la Construction et l'Aménagement Durables en Champagne-Ardenne (ARCAD), créée en 2009.	https://www.envirobatgrandest.fr/
ARESO	Association Régionale d'Écoconstruction du Sud-Ouest. Créée en 2003 dans la région toulousaine, ARESO est née de la rencontre en 1999 à Lyon de douze auto-constructeurs et professionnels de la construction en terre crue du Sud-Ouest au cours d'une première Réunion Internationale des Constructeurs en terre. Ceux-ci souhaitent partager et diffuser localement leurs expériences, dans le but de réduire la prédation des ressources et la production de déchets, particulièrement préoccupantes dans le bâtiment, tout en tenant compte des contraintes techniques, réglementaires et économiques.	http://www.areso.asso.fr/
ARPE	L'Association Régionale pour la Promotion de l'Éco-construction en Normandie (ARPE) est un réseau d'acteur·rice·s – citoyen·ne·s, associatifs, professionnels – qui agissent pour des constructions saines, écologiques, économes en énergie et à faible impact sur l'environnement.	https://www.arpe.asso.fr/
ASDER	Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables. L'ASDER agit depuis plus de 40 ans à l'échelle nationale et locale pour une Transition Énergétique durable et solidaire. Spécialisée dans la sobriété et l'efficacité énergétiques ainsi que le développement des énergies renouvelables, l'ASDER rassemble deux pôles d'activité : un pôle de conseil, d'accompagnement et de sensibilisation et un centre de formation de rayonnement national.	https://www.asder.asso.fr/

BBC	Bâtiment Basse Consommation. Niveau de performance énergétique correspondant, pour les bâtiments résidentiels existants, à une consommation énergétique conventionnelle maximale de 80 kWh/m ² .an, modulée selon la zone climatique et l'altitude. Le label BBC rénovation mis en place par l'arrêté du 29 septembre 2009 s'applique aux bâtiments construits après 1948 : il se nomme alors "BBC Effinergie Rénovation". Pour les bâtiments construits avant 1948, l'association Effinergie a étendu le label réglementaire. Il se nomme alors "Effinergie Renovation".	
CAPEB	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment. La CAPEB est le syndicat patronal de l'artisanat du bâtiment. Si la CAPEB est bien représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment, elle a fait le choix de défendre les intérêts des TPE (très petites entreprises) et PME (petites et moyennes entreprises) du bâtiment. Reconnue partenaire social, la CAPEB représente donc toutes les entreprises artisanales du bâtiment devant les instances de concertation et de décision et en particulier devant les Pouvoirs publics. Elle propose les mesures qu'elle juge nécessaires et adaptées aux entreprises du secteur. La CAPEB propose aux entreprises artisanales du bâtiment de l'information, des conseils, des services ainsi que des outils de gestion. Elle assure la promotion des métiers du bâtiment et valorise également les compétences des artisans du bâtiment auprès de leurs clients avec ses sites Internet.	https://www.capeb.fr/
CAUE	Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. L'architecture, les paysages et le patrimoine sont d'intérêt public. Le CAUE est créé à initiative des responsables locaux et présidé par un élu local. C'est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.	https://www.fncaue.com/accueil/le-reseau-national/
CEE	Les Certificats d'Économie d'Énergie sont un dispositif d'Etat qui impose aux fournisseurs d'énergie de réaliser des économies d'énergie mais aussi à promouvoir l'efficacité énergétique à tous leurs clients. Chaque opération effectuée génère des certificats proportionnels aux économies d'énergie réalisées. Tous les 3 ans, les fournisseurs d'énergie doivent être en possession du nombre de certificats correspondant à leurs obligations. Si ces dernières ne sont pas respectées, les fournisseurs doivent alors verser une amende conséquente pour chaque économie d'énergie non réalisée.	https://www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie
CEN	Comité européen de normalisation. Créé en 1957, le Comité européen de normalisation (CEN) regroupe les organismes de normalisation des pays de l'Union européenne. Ces travaux consistent en l'élaboration et la mise à jour des normes européennes.	https://www.iso.org/fr/organization/250321.html

Cerema / CETE	Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un établissement public placé sous la double tutelle du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du Ministère de la Cohésion des Territoires. Il apporte une expertise technique dans les domaines de l'aménagement du territoire et du développement durable, au bénéfice des politiques publiques et des acteurs territoriaux (professionnels, associations...).	https://www.cerema.fr/fr
CERTES	Centre d'Études et de Recherche en Thermique, Environnement et Systèmes. Le laboratoire est structuré autour de 3 thématiques de recherche : OPTIMISTHE (Optimisation des propriétés thermophysiques des matériaux et inspection des structures par thermographie), OSED (Optimisation des systèmes énergétiques durables) et QAI-STA (Qualité de l'air intérieur - sources et transferts des aérocontaminants).	
CITE	Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique est un dispositif fiscal permettant d'être remboursé de 30% (hors changement de fenêtre ou dépose de cuve à fioul) sur l'installation d'équipements ou de matériaux durables et bien sûr, des travaux de rénovation énergétique. La déduction s'effectue l'année suivante de la déclaration. Ce dispositif a pris fin le 1er janvier 2020 pour devenir une prime forfaitaire unifiée avec les aides de l'Anah appelée MaPrimeRénov'. Cependant toutes les dépenses engagées avant le 31 décembre 2020 pourront bénéficier de cette mesure.	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1224
CSTB	Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, CSTB, est une entreprise publique à caractère industriel et commercial (EPIC), au service de ses clients et de l'intérêt général. Il a pour ambition d'imaginer les bâtiments et la ville de demain en accompagnant et sécurisant les projets de construction et de rénovation durable, pour améliorer la qualité de vie de leurs usagers, en anticipant les effets du changement climatique. Il rassemble pour cela des compétences pluridisciplinaires et exerce 5 activités clés : la recherche et expertise, l'évaluation, la certification, les essais et la diffusion des connaissances. Son champ de compétences couvre les produits de construction, les bâtiments et leur intégration dans le quartier et la ville.	http://www.cstb.fr/
DDT	La Direction Départementale des Territoires du Rhône regroupe 269 agents. Ils relèvent des ministères en charge de la transition écologique, de l'agriculture et de l'intérieur. La DDT est chargée de mettre en œuvre les politiques d'aménagement et de développement durables des territoires en instruisant les autorisations dans ses domaines de compétences et en aidant les porteurs de projet en amont pour faciliter l'intégration de ces politiques. A ce titre, elle assure la promotion du développement durable, veille au développement et à l'équilibre des territoires, tant urbains que ruraux, et y participe à travers les politiques agricole, d'urbanisme, de logement, de construction, d'environnement et de transport.	https://www.bas-rhin.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Presentation-des-services/Directions-Departementales-Interministerielles-DDI/DDT

<p>DHUP</p>	<p>La Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP), au sein du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, élabore, anime et évalue les politiques de l'urbanisme, de la construction, du logement, des paysages, de la biodiversité, de l'eau et des substances minérales non énergétiques. La DHUP doit répondre aux besoins en logement et en hébergement des citoyens et notamment contribuer à programmer la production de logements à la bonne échelle du territoire national. Elle vise aussi à améliorer la gestion de l'offre de logements existante, pour répondre notamment aux besoins des plus défavorisés. Elle favorise un aménagement durable sur tous les types de territoires en veillant à ce que les documents de planification et les opérations d'aménagement répondent aux besoins des populations et intègrent les enjeux de développement durable et en particulier ceux relatifs au logement. Cette politique doit aussi favoriser et accompagner les projets des territoires là où les enjeux sont complexes (Grand Paris, métropoles, Outre-mer, territoires ruraux, montagne, littoral...). Il s'agit également de mettre en œuvre la politique du droit des sols en lien avec les collectivités compétentes dans le cadre du code de l'urbanisme. Elle contribue à faire du bâtiment un levier effectif du développement durable et à ce titre œuvre à l'amélioration de la qualité, de l'accessibilité et des performances énergétiques des bâtiments, dans le cadre du code de la construction et de l'habitation. Elle travaille à l'amélioration du cadre de vie de sorte à répondre aux besoins des habitants et aux enjeux de la transition énergétique et écologique, en particulier en matière de paysage.</p>	<p>https://ree.developpement-durable.gouv.fr/donnees-et-ressources/organisme/article/direction-de-l-habitat-de-l-urbanisme-et-des-paysages-dhup</p>
<p>DPE</p>	<p>Le diagnostic de performance énergétique (DPE) renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Il s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique définie au niveau européen afin de réduire la consommation d'énergie des bâtiments et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Le DPE a pour but d'informer tout futur acquéreur de l'efficacité énergétique d'un logement et est désormais obligatoire en cas de vente ou de mise en location. Il se présente à l'aide de 2 étiquettes environnementales réglementaires : l'étiquette énergie (pour connaître la consommation d'énergie primaire) et l'étiquette climat (pour connaître la quantité de gaz à effet de serre émise).</p>	<p>https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe</p>
<p>DRAC</p>	<p>La direction régionale des affaires culturelles (Drac) est chargée de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements qui la composent. Elle intervient dans les domaines de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine, de la promotion de l'architecture, du soutien à la création et à la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes, du développement du livre et de la lecture, de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs, de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics, du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles, de la promotion de la langue française et des langues de France. Elle participe à l'aménagement du territoire, aux politiques du développement durable et de la cohésion sociale ainsi qu'à l'évaluation des politiques publiques.</p>	<p>https://www.culture.gouv.fr/Regions</p>

DREAL	La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) est un service de l'Etat. Placée sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, elle met en œuvre et coordonne les politiques publiques des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.	https://www.ecologie.gouv.fr/services-deconcentres-du-ministere
Eau Chaud Sanitaire (ECS)	Réseau d'eau chauffée à usage domestique et sanitaire.	
ENSA	Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture. Au nombre de 20 (dont 6 en région parisienne), les Ensa forment plus de 90% des futurs architectes.	https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Architecture/Formations-recherche-et-metiers/Les-formations-d-architecte-et-de-paysagiste/Les-cursus-et-les-diplomes/Les-ecoles-nationales-superieures-d-architecture
ENTPE	Ecole de l'aménagement durable des territoires. Grande école d'ingénieurs et de docteurs placée sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, l'ENTPE est un acteur de référence de l'aménagement durable des territoires, membre de l'Université de Lyon. Créée en 1954, elle est située depuis 1975 sur le campus de Vaulx-en-Velin proche de Lyon, partagé avec l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL). Elle est accréditée pour attribuer le titre d'ingénieur diplômé par la Commission des titres d'Ingénieur (CTI), mais aussi pour délivrer le master et le doctorat. Elle abrite une activité de recherche d'excellence au sein de 5 laboratoires tous partagés avec le CNRS et d'autres écoles ou universités. Elle est membre de plusieurs pôles de compétitivité et de clusters économiques. L'ENTPE offre une formation d'ingénieur, une formation doctorale et des formations complémentaires (masters, mastères spécialisés) dans tous les champs de l'aménagement durable des territoires : bâtiments, génie civil, sciences des matériaux, transports et mobilités, écologie, santé environnementale, urbanisme, politique de la ville, gestion des risques.	https://www.entpe.fr/

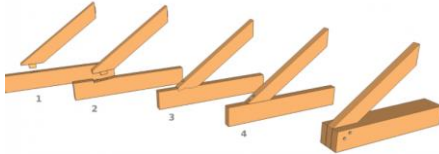


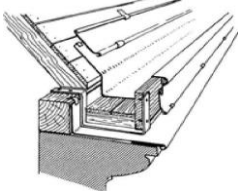
FFB	<p>La Fédération Française du Bâtiment (FFB) rassemble toutes les activités de gros œuvre et de second œuvre de la profession : de la construction de logements neufs, à la réhabilitation, en passant par l'entretien. Les missions de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représenter ses adhérents et défendre les intérêts professionnels collectifs des métiers du Bâtiment, auprès des Pouvoirs Publics et des administrations nationales, régionales ou européennes. - Conduire la politique sociale et la formation professionnelle - Former et informer les mandataires patronaux en les soutenant dans leur mission de dirigeants d'entreprises. - Stimuler le marché en étant une force de propositions auprès des collectivités locales dans le but de favoriser les investissements, d'améliorer le cadre de vie des habitants, de proposer des transformations telles que les bureaux en logements, ... - Analyser le marché afin de connaître et de mieux appréhender l'évolution des marchés, des métiers du Bâtiment et des répercussions économiques aux plans régional et national. - Apporter des services aux chefs d'entreprises dans leur gestion au quotidien. 	https://www.ffbatiment.fr/
FNCCR	<p>La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) désigne un organe d'expression collective d'élus responsables de l'organisation de services publics locaux créé en 1934. La FNCCR représente ses adhérents auprès des pouvoirs publics et des entreprises concessionnaires, tant au niveau national qu'europpéen. Elle participe au processus d'élaboration de la législation et de la réglementation applicables aux services publics locaux, en tant que force de proposition.</p>	https://www.ffbatiment.fr/
Haute Performance Energétique (HPE)	Label distinguant les opérations de constructions neuves atteignant un niveau de performance plus élevé que l'exigence réglementaire minimale	
Haute Qualité Environnementale (HQE)	Label officiel français, délivré par l'Association HQE, désignant une démarche volontaire du maître d'ouvrage prévoyant la prise en compte de 14 cibles intégrées dans deux groupes : Maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur ; Créer un environnement intérieur satisfaisant	
ITE (Isolation thermique par l'extérieur)	Technique permettant de limiter les déperditions thermiques d'un bâtiment par un isolant placé sur la face extérieure des murs.	
ITI (Isolation thermique par l'intérieur)	Technique permettant de limiter les déperditions thermiques d'un bâtiment par un isolant placé sur la face intérieure des murs.	
MOA (Maîtrise d'Ouvrage)	Le chef de projet maîtrise d'ouvrage (MOA) est le chef de projet fonctionnel web. C'est-à-dire qu'il aide son client à définir ses besoins et les traduit « fonctionnellement » dans un cahier des charges. Ce cahier des charges est ensuite traduit « techniquement » par la maîtrise d'œuvre (MOE).	

MPF	<p>Maisons Paysannes de France a pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de promouvoir la maison paysanne traditionnelle, en favorisant son entretien et sa restauration, en respectant l'identité propre de chaque région et en sauvegardant ses caractéristiques écologiques, - de protéger le cadre paysager et humain des maisons paysannes et de leur environnement, - d'encourager à la création d'une architecture contemporaine de qualité, saine et s'intégrant avec harmonie dans son environnement. 	http://maisons-paysannes.org/
PACTE	<p>Le Programme d'Action pour la qualité de la Construction et la Transition Energétique (PACTE) a été lancé au début de l'année 2015 par les pouvoirs publics avec l'objectif ambitieux d'accompagner la nécessaire montée en compétence des professionnels du bâtiment dans le champ de l'efficacité énergétique, et ce, afin de renforcer la qualité dans la construction et de réduire la sinistralité.</p>	https://www.programmepacte.fr/
PLU	<p>Plan Local d'Urbanisme. Principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal ou intercommunal. Il établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol.</p>	https://www.collectivites-locales.gouv.fr/competences/les-plans-locaux-durbanisme
PMV (Plan de mesure et de vérification)	<p>Le Plan de Mesure et Vérification (PMV) établit les « règles du jeu » : elles lient l'ensemble des acteurs et définissent la méthode qui sera employée pour évaluer la performance énergétique réelle d'un projet.</p>	
PNR	<p>Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.</p>	https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/
RAGE	<p>Règles de l'art - Grenelle de l'environnement. Ce programme est une application du Grenelle de l'Environnement. Il vise à revoir l'ensemble des règles de construction afin de réaliser des économies d'énergies dans le bâtiment et de réduire les émissions de gaz à effets de serre.</p>	https://www.enviroboite.net/regles-de-l-art-grenelle-environnement-2012-range#:~:text=Ce%20programme%20est%20une%20application,gaz%20%C3%A0%20effets%20de%20serre.


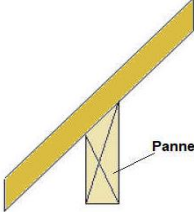
RED	Ruralité-Environnement-Développement. RED est une association internationale animant un réseau d'acteurs du développement rural présents dans 15 pays européens. Elle a été créée en 1980 à l'initiative de personnalités de 9 pays ; elle est dotée du statut d'organe consultatif auprès du Conseil de l'Europe. Son objectif est la mise en place d'une politique rurale européenne construite sur une approche globale, intégrant les notions de développement, de culture et d'environnement. Les activités de la RED se déploient selon deux axes : l'un associatif, l'autre opérationnel et lié à la volonté d'appliquer sur le terrain le discours du développement intégré.	-
RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)	Une entreprise RGE peuvent faire bénéficier d'aides et de subventions à leurs clients particuliers pour leurs travaux de rénovation énergétique. Ainsi, destinée aux professionnels du bâtiment réalisant des travaux de performance énergétique ou l'installation d'équipements d'économie d'énergie. Elle s'obtient après un audit complet des chantiers d'une société et fixe des critères stricts en matière d'efficacité.	
RT (Réglementation thermique)	La réglementation thermique est un ensemble de règles à appliquer dans le domaine de la construction et de la rénovation afin d'augmenter le confort des occupants tout en réduisant la consommation énergétique des bâtiments. Avant le 1 ^{er} janvier 2022, la réglementation thermique en vigueur pour la construction neuve était la RT2012. Les bâtiments existants relèvent de la RT "élément par élément" si leur surface est <1000m ² ou s'ils ont été construits avant 1948 et de la RT Globale pour les bâtiments de plus de 1000m ² , construits après 1948 et dont les travaux de rénovation dépassent 25% du coût de la construction (les trois conditions devant être réunies simultanément).	
SHAB (Surface habitable)	La surface habitable se définit à partir du calcul de la surface de plancher du logement. Autrement dit, elle correspond à l'espace qu'occuperont réellement les habitants. Surface de plancher construite après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, gaines, ébrasements de portes et fenêtres, marches et escaliers. La surface habitable ne tient pas compte de la superficie de combles non aménagés, caves, sous-sol, garage, remises, loggias, balcons, vérandas, locaux communs et autres dépendances du logement.	
SHOB (Surface Hors Œuvre Brute)	Surface de tous les planchers d'une construction y compris les murs à laquelle s'ajoutent des surfaces dites non habitables.	
SHON (Surface Hors Œuvre Nette)	Surface qui s'obtient en soustrayant de la surface hors œuvre brute les surfaces dites non habitables. Elle représente donc la SHOB après la soustraction des surfaces de plancher hors œuvres des combles et des sous-sols non aménageables pour l'habitation.	
Sites et Cités remarquables de France	Association nationale créée en 2000 pour regrouper les territoires dotés d'un site patrimonial remarquable ou du label « Ville et Pays d'art et d'histoire ». Sites et Cités remarquables de France promeut une vision large et décloisonnée du patrimoine et développe une action globale, politique et technique, urbanistique et économique, sociale et culturelle. Pour en savoir plus : www.sites-cites.fr	https://www.sites-cites.fr/




<p>STAP</p>	<p>Service territorial de l'architecture et du patrimoine (Région) Le S.T.A.P. est chargé:</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'émettre dans le cadre des lois et règlements en vigueur, notamment du code de l'urbanisme et de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, des avis du point de vue architectural sur les demandes d'autorisation de construire ou de lotir dont ils connaissent ; • de s'assurer de la mise en œuvre de l'aide architecturale ainsi que de veiller à la sensibilisation des autorités et administrations locales et du public à la qualité des constructions et à la mise en valeur des espaces naturels et bâtis ; • de conseiller les maîtres d'ouvrage publics dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets architecturaux ; • de prendre part à la définition des orientations et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de veiller à l'insertion de prescriptions relatives à la qualité des constructions et à la protection des paysages ; • de participer à l'application des législations concernant les sites, les monuments historiques et les secteurs sauvegardés, de proposer toutes mesures de protection au titre de ces législations et, le cas échéant, d'instruire ces mesures ; • de contribuer à l'instruction des projets d'aménagement ou de travaux qui intéressent les abords d'un monument historique, un site protégé ou un secteur sauvegardé et, éventuellement, d'instruire les demandes de subvention présentées dans le cadre des dispositions concernant ces espaces ; • de veiller à l'application de la législation de la publicité extérieure et des enseignes et d'apporter en cette matière leur concours aux autorités locales. <p>Ce service a été remplacé par l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine).</p>	<p>https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Autres-services/Service-territorial-de-l-architecture-et-du-patrimoine</p>
<p>THPE (Très haute performance énergétique)</p>	<p>Qualifie un bâtiment dont la consommation de référence est très inférieure à la consommation de référence fixée par la réglementation thermique en vigueur (en 2008, 20% inférieure à la RT 2005).</p>	
<p>UDAP</p>	<p>Les unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sont des services déconcentrés du ministère de la Culture. A l'échelon départemental, elles constituent les unités territoriales de la DRAC, et étaient précédemment dénommés services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP). Au sein de la DRAC, les UDAP œuvrent pour la promotion d'un aménagement qualitatif et durable du territoire, où paysage, urbanisme et architecture entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projet et prise en compte du patrimoine.</p> <p>Les UDAP, sous l'autorité d'un chef de service, architecte des bâtiments de France (ABF) exercent 4 missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la qualité patrimoniale, architecturale et urbaine - Conservation et valorisation du patrimoine monumental - Préservation et mise en valeur des espaces protégés - Gestion des sites et paysages 	<p>https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire/Votre-DRAC/Pole-patrimoines-architecture-et-espaces-protoges/UDAP-Unites-Departementales-de-l-Architecture-et-du-Patrimoine</p>

GLOSSAIRE – Charpente

Termes	Définitions	Illustrations
Arbalétrier	Grosses pièces de bois aux extrémités de la charpente qui forme le triangle. Ils donnent l'inclinaison, la pente du toit. Ils maintiennent et supportent la couverture et reçoivent les pannes et échantignoles	
Assainissement	Assainissement ou Traitement de charpente. Toutes les charpentes ont besoin d'être traitées pour éliminer les insectes qui vivent et se nourrissent du bois de charpente.	
Charpente	Ensemble d'éléments contribuant à la stabilité d'un ouvrage ou d'une partie d'ouvrage, en particulier la toiture	
Cheneau	Conduit métallique posé à la bordure de la toiture pour recueillir l'eau de pluie et l'évacuer dans la descente d'évacuation. Le cheneau est différent d'une gouttière. Le plus souvent ils sont intégrés dans les corniches des toits, on ne les distingue pas du sol.	

Chevron	C'est une pièce de bois taillée dont la section est carrée ou s'approche d'une forme carrée. Il constitue une partie de la charpente d'une toiture. Le côté d'un chevron mesure entre 40 et 120 mm. Les chevrons sont installés à intervalles de 60 à 75 cm, afin de recevoir la sous-toiture sur laquelle sera installée la couverture d'une maison.	
Combles	C'est l'ensemble constitué par l'espace situé sous la couverture. C'est-à-dire le volume intérieur délimité par les versants de la toiture et le dernier plancher.	
Couverture	C'est un peu le même principe que le bout de tissu en laine dont on se recouvre en hiver, avec l'étanchéité en plus. On parle ici de la partie extérieure - le revêtement - d'un ouvrage (toit, toiture-terrasse) qui surmonte un bâtiment afin de le mettre hors d'eau.	
Faîtage	Le faîte désigne la ligne de rencontre haute entre les 2 versants d'une toiture. Le faîtage envoie à l'ouvrage qui permet de joindre ces 2 parties. Il permet d'assurer l'étanchéité de la couverture du bâtiment ainsi que sa solidité.	
Ferme	C'est un composant de la charpente. Non déformable, c'est elle qui va accueillir les pannes, le faîtage et les chevrons, et qui va supporter le poids de la couverture d'un toit à pentes. De forme triangulaire, ce montage est placé perpendiculairement aux murs. Dans une charpente traditionnelle, elle est constituée de l'entrait, des arbalétriers, du poinçon et des contrefiches qui les relient.	
Linteau	Également appelé « latte », il est cloué ou vissé sur les éléments composant la charpente tels que les chevrons. Généralement en bois, il sert à recevoir le ou les matériaux de couverture, tels que les ardoises. L'ensemble des linteaux est appelé le lattis.	

<p>Noe</p>	<p>Pièce de bois de la charpente qui lorsque deux pans de toiture se rencontrent et forment un angle rentrant, permet de faire ruisseler l'eau de pluie vers les gouttières et l'évacuation de l'eau</p>	
<p>Panne</p>	<p>C'est une pièce de charpente très fonctionnelle, puisqu'elle sert de support au système de couverture. Posée horizontalement sur les fermes, elle supporte les chevrons.</p>	
<p>Panne faitière</p>	<p>C'est la panne située au faitage de la maison, à la jonction haute des deux pans de toiture. Elle est située au sommet de la charpente d'un toit à pans. Elle supporte l'extrémité supérieure des chevrons ou des plaques de couverture. Moyen mnémotechnique : le faîte d'un arbre étant sa cime, faitière signifie « placée au sommet ».</p>	
<p>Panne sablière</p>	<p>C'est la panne de pied de pente qui est posée sur le mur extérieur de la maison. « Sablière », car les charpentiers avaient l'habitude de la poser sur un mur en pierre avec un lit de sable, qui permettait à la panne de prendre sa place lentement, via le poids de la couverture.</p>	
<p>Pignon</p>	<p>Partie supérieure de forme triangulaire de la façade d'une maison</p>	
<p>Solage</p>	<p>Le solage est un muret en béton armé sur lequel on vient poser la charpente pour la dégager du sol et de l'humidité.</p>	

Solive	Poutre posée sur les poutres de forte section qui accueille d'autres pièces de bois à la perpendiculaire appelées des lambourdes, sur lesquelles on pose ensuite le plancher.	
Volige	C'est un plateau de bois continu, posé sur les chevrons et sous les liteaux, destiné à accueillir la couverture.	
Zingerie	C'est l'ensemble des objets en zinc composant la couverture et le système de collecte et d'évacuation des eaux pluviales, tels que la gouttière ou la descente d'eau. La zinguerie sert à évacuer les eaux pluviales et à assurer l'étanchéité entre la couverture et la maçonnerie.	

GLOSSAIRE – Patrimoine & Matériaux

Termes	Définitions
Adobe	Brique de terre crue (argile) mêlée à de la paille (ou autre liant) et séchée au soleil.
Auvent	Petit toit pour garantir un espace à l'air libre et protégé de la pluie
Bardage	Revêtement de mur extérieur. Il est généralement en bois mais on le trouve aussi en PVC ou en tôles métalliques. Il a un double rôle, à la fois décoratif mais aussi de protection et d'isolant. Dans le cas de l'isolation des murs par l'extérieur, le bardage est fixé sur la structure qui supporte le matériau isolant. Le bardage en bois nécessite un entretien régulier qui va de cinq ans (façades exposées à la pluie) à dix ans
Bâti ancien	Bâti construit selon des techniques et des matériaux traditionnels (pierre, terre crue, terre cuite, pan de bois, ...), par opposition au bâti moderne, construit selon des techniques et des matériaux industrialisés (béton, acier,...). Au sens de la réglementation thermique, il s'agit de l'ensemble des bâtiments construits avant 1948.
Bâtiment à énergie positive	Bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il en consomme.
Bâtiment classé	Bâtiment protégé en raison de son intérêt historique, artistique ou architectural exceptionnel, et qui fait l'objet de dispositions particulières pour sa conservation. Les travaux autorisés s'exécutent sous le contrôle des services de l'État chargés des monuments historiques qui s'exerce dès le début des études documentaires et techniques préparatoires puis tout au long des travaux jusqu'à leur achèvement.

Bâtiment inscrit	Bâtiment qui, sans justifier une demande de classement immédiate au titre des monuments historiques, présente un intérêt d'art ou d'histoire suffisant pour en rendre souhaitable sa préservation. Les immeubles inscrits au titre des monuments historiques, en raison de leur intérêt historique, artistique ou architectural, font l'objet de dispositions particulières pour leur conservation.
Bâtiment passif	Bâtiment qui est quasiment autonome pour ses besoins en chauffage. Il utilise les apports gratuits (solaires, métaboliques, d'équipements...) et présente une très bonne isolation, le chauffage devenant un simple appoint.
Ventilation	Dispositif permettant de renouveler l'air à l'intérieur des bâtiments. La ventilation peut être naturelle, mécanique ou naturelle assistée.
Brique de terre cuite	Élément de construction généralement en forme de parallélépipède rectangle constitué de terre argileuse cuite au four, employé principalement dans la construction de murs.
Capacité thermique	Propriété d'un matériau à stocker la chaleur. Notée C_p [J/(kg.°C)] lorsque l'on parle de capacité thermique massique. Plus cette valeur est grande, plus le matériau peut emmagasiner de la chaleur.
Capillarité	Propriété d'un matériau à permettre le déplacement de l'eau en son sein par "suction" d'eau liquide. La capillarité est dépendante de la porosité du matériau.
Chanvre	Variété de plante cultivée de la famille des Cannabaceae. En construction, le chanvre est utilisé pour la fabrication de murs ou de dalles, sous forme de béton (mélange de chaux et de chènevotte), ou encore pour l'isolation de murs existants (sous forme de laine principalement). Le chanvre présente des propriétés intéressantes d'un point de vue hygrothermique, acoustique et environnemental.
Chaux	La chaux est un corps chimique minéral, l'oxyde de calcium, de formule brute CaO. La désignation usuelle et traditionnelle de la matière chaux peut englober différents corps chimiques proches de ce premier produit. On distingue alors, dans le domaine de la construction : - la chaux aérienne ou chaux grasse : obtenue à partir de calcaire très pur, selon une tolérance de 5% d'impuretés argileuse. Elle se caractérise par une prise lente au gaz carbonique de l'air. - la chaux hydraulique : obtenue à base d'aluminates, de silicates et d'hydroxyde de calcium et contient entre 5 et 30% d'argile. Elle est appelée « hydraulique » pour sa première prise : elle durcit en présence d'eau vive avant d'être plus ou moins lentement renforcée à l'air par carbonatation.

Conductivité thermique	Propriété d'un matériau à transmettre la chaleur par conduction. Notée λ [W/(m.K)], elle correspond au flux de chaleur qui traverse un matériau d'une surface de 1m ² et de 1m d'épaisseur, pour un écart de température de 1°K entre les 2 faces. Plus le lambda est faible et plus le matériau est isolant.
Hydrofuge	Propriété d'un matériau à être imperméable à l'eau
Hygroscopique	Propriété d'un matériau à stocker une quantité mesurable d'humidité.
Hygrothermique	Ensemble de propriétés relatives aux transferts de chaleur et aux transferts d'humidité dans les matériaux.
Inertie thermique	Propriété d'une paroi ou d'un bâtiment à stocker et à restituer de la chaleur dans le temps. Plus le temps mis pour atteindre un nouvel équilibre thermique est long, plus le matériau est inerte. Le chauffage et/ou le refroidissement d'un local à faible inertie thermique seront rapides, tandis que dans un local à forte inertie thermique, ils seront plus lents.
Infiltration d'air	Passage d'air au travers de l'enveloppe du bâtiment.
Membrane gérant l'apport de vapeur d'eau	Ecran souple permettant de réguler les transferts de vapeur d'eau à l'intérieur d'une paroi, en plus d'assurer l'étanchéité à l'air du bâtiment. Le caractère plus ou moins fermé à la diffusion de vapeur d'eau est renseigné par la valeur Sd ou "Résistance à la diffusion de vapeur d'eau" : plus la valeur Sd est élevée, plus le matériau s'oppose à la diffusion de la vapeur d'eau. Sa mise en œuvre se fait toujours côté chaud des parois.
Moellon	Petit bloc de pierre, soit brut, soit équarri et plus ou moins taillé, utilisé pour la construction des murs en pierre maçonnés. Par convention, le moellon est un bloc assez petit pour être porté et manipulé par un homme, sans l'assistance d'un appareil de levage.
Pare-vapeur	Ecran souple permettant de réguler les transferts de vapeur d'eau à l'intérieur d'une paroi, en plus d'assurer l'étanchéité à l'air du bâtiment. Un "pare-vapeur" s'oppose fortement à la diffusion de vapeur d'eau et présente un coefficient Sd (voir "résistance à la diffusion de vapeur") élevé
Performance énergétique	Aptitude d'un bâtiment à présenter une faible consommation énergétique, tout en répondant à des exigences de confort des occupants, tout au long de l'année.
Perméabilité à la vapeur d'eau	Propriété d'un matériau à se laisser traverser par la vapeur d'eau. Elle se caractérise par le coefficient μ (grandeur sans dimension). Plus cette valeur est faible et plus le matériau laissera passer facilement la vapeur d'eau.

Pierres (dures / tendres)	Matériau minéral naturel utilisé dans la construction. Le classement des pierres se fait selon une échelle de dureté qui va crescendo des pierres très tendres, aux pierres tendres, puis fermes, dures et enfin froides. Pour une même famille de pierres, plus la pierre est tendre, moins sa masse volumique est élevée. Les pierres tendres à très tendres sont généralement les plus sensibles à l'eau. La craie est la plus tendre des pierres et le marbre le plus dur.
Pisé	Système constructif en terre crue, légèrement humidifiée et mise en œuvre dans des coffrages (appelés "banches"). La terre peut être additionnée selon les régions de cailloux, de paille...
Plancher bas	Dans un logement, les planchers bas désignent la paroi horizontale qui sépare un espace chauffé (au-dessus) d'un espace non chauffé (en dessous) comme par exemple des pièces comme les caves, les sous-sols et les vides-sanitaires.
Point de rosée	Limite à partir de laquelle l'air ne peut plus contenir davantage de vapeur d'eau (atteinte lorsque l'humidité relative est de 100%). Si arrivé à cette limite, un air refroidit ou reçoit encore de la vapeur, le "trop plein" de vapeur condense (voir par ailleurs "condensation").
Pont thermique	Zone de l'enveloppe où la barrière isolante est interrompue. Un pont thermique se situe généralement aux points de raccord des différentes parties de la construction : nez de planchers, linteaux au-dessus des ouvertures, nez de refends en cas d'isolation par l'intérieur, ...
Protections solaires	Dispositif permettant de limiter les apports solaires en période estivale, contribuant ainsi au confort intérieur. Plusieurs systèmes peuvent faire office de protection solaire : brise-soleil, débord de toit, auvent, volet, ...
QUALIBAT	QUALIBAT est un organisme délivrant des qualifications et des certifications dans le domaine du bâtiment. Pour en savoir plus : www.qualibat.com
Résistance à la diffusion de vapeur d'eau	Propriété d'un produit ou d'une paroi à s'opposer à la diffusion de vapeur d'eau. Notée Sd, exprimée en mètre (m), elle dépend du coefficient de résistance à la diffusion de vapeur d'eau (voir Perméabilité à la vapeur d'eau) et de l'épaisseur de la couche concernée ($Sd = \mu * e$). Elle est également communément appelée "Épaisseur de lame d'air équivalente". Plus la valeur Sd est faible et plus le produit laisse passer la vapeur d'eau.
Résistance thermique (R)	Propriété d'un produit ou d'une paroi à s'opposer au transfert de chaleur. Notée R, exprimée en $m^2.K/W$, elle dépend de la conductivité thermique du matériau (λ - voir par ailleurs) et de son épaisseur ($R = e/\lambda$). Plus la résistance thermique est élevée, plus le produit est isolant.

Secteur protégé	<p>Zone urbaine soumise à des règles particulières en raison de son caractère patrimonial et de la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non. Les secteurs protégés concernent soit un périmètre de protection des abords d'un bâtiment inscrit ou classé, soit un site patrimonial remarquable.</p> <p>NB : Cette dernière notion regroupe d'anciens dispositifs de protection : les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).</p>
Torchis	<p>Matériau de remplissage non-porteur, composé d'une matrice plastique (de la terre) et de renforts (des fibres végétales ou animales). Il est traditionnellement utilisé pour les murs et les cloisons dans les constructions à pan de bois.</p>
Transmission thermique	<p>Propriété d'un produit ou d'une paroi à transmettre un flux de chaleur.</p> <p>Notée U, exprimée en $W/(m^2.K)$, elle correspond à l'inverse de la résistance thermique : $U = 1/R$.</p> <p>Plus le coefficient U est faible et plus le produit ou la paroi est performant thermiquement.</p>

GLOSSAIRE – Etude thermique

Termes	Définitions
Air neuf	Air extérieur introduit à l'intérieur des logements par des dispositifs adaptés (fenêtre, gaine, entrée d'air statique ou motorisée...).
Air vicié	Air intérieur chargé d'humidité, d'odeurs et de polluants qui doit être extrait du logement par des dispositifs adaptés (fenêtre, bouche d'extraction reliée ou non à une aspiration motorisée...).
Audit énergétique	Etude réalisée par un professionnel (thermicien) en vue de travaux améliorant les performances énergétiques du bâtiment. Véritable outil d'aide à la décision, il permet au client de faire des choix financiers en tenant compte des enjeux environnementaux qu'ils impliquent.
Classe énergétique	Indicateur d'efficacité énergétique d'un appareil ou d'un logement. Il a été mis en place pour aider les consommateurs à mieux choisir leurs biens et équipements en fonction de leur impact environnemental. L'indicateur compte 7 classes allant de A (pour une consommation optimale) à G (pour une moindre efficacité). La classe énergétique d'un logement est obligatoirement délivrée après la réalisation d'un DPE et se retrouve grâce aux étiquettes énergétiques réglementaire
Degré d'implication des occupants	Aptitude des occupants d'un bâtiment à s'investir dans le fonctionnement bioclimatique du bâti (gestion des volets, des stores, de la ventilation naturelle,...) et dans l'utilisation et la gestion des systèmes énergétiques (coupures en cas d'absence, adaptation des consignes en fonction de la présence,...). Dans le cadre d'une approche simplifiée, nous considérons dans l'outil Guidance Wheel deux catégories d'occupants : - impliqués dans le fonctionnement du bâtiment (mettant en oeuvre des actions d'éco-utilisation et d'éco-gestion) - non impliqués dans le fonctionnement du bâtiment.
Déperditions thermiques	Pertes de chaleur entre un bâtiment et l'extérieur. Il existe deux principaux types de déperditions : - par les parois : les murs, les sols, les toitures, les menuiseries ou encore les ponts thermiques ; - par le renouvellement d'air : par la ventilation du bâtiment ou par les infiltrations d'air.
Déphasage	Temps que met un flux de chaleur pour traverser une épaisseur donnée de matériau. Cette grandeur est notamment liée à la capacité thermique du matériau (voir par ailleurs). Plus la capacité thermique d'un matériau est importante et plus grand sera le déphasage.

Diagnostic	<p>Prestation permettant de renseigner le maître de l'ouvrage sur l'état du bâtiment et sur les interventions à mener, en lien avec un programme de réhabilitation. Le diagnostic a ainsi pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'établir un état des lieux et une analyse du bâti existant, selon différentes thématiques (architecturale, structurelle, énergétique, ...) - de préconiser des interventions à mener, ainsi qu'une estimation financière, en lien avec les objectifs du maître d'ouvrage.
Enveloppe	<p>Ensemble des parois d'un bâtiment séparant le volume intérieur et son environnement extérieur. Les murs, les fenêtres, les portes, la toiture et les planchers donnant sur le sol ou des locaux non chauffés constituent cette enveloppe.</p>
Étanchéité à l'air	<p>Propriété d'un bâtiment caractérisant les infiltrations d'air parasites au travers de son enveloppe. L'étanchéité à l'air est mesurée, selon la réglementation thermique, par un coefficient noté Q4Pa-surf, exprimé en $m^3/(h.m^2)$. Il est appelé coefficient de perméabilité à l'air du bâti et indique le débit de fuite d'air traversant l'enveloppe sous un écart de pression donné. Un test d'infiltrométrie (ou test de perméabilité à l'air) permet de déterminer la valeur de ce débit de fuite.</p>
Méthode de Glaser	<p>Modèle de calcul statique permettant de calculer le point de rosée (voir par ailleurs) et d'évaluer le risque de condensation à l'intérieur d'une paroi. A la différence d'une simulation hygrothermique dynamique (voir par ailleurs), plus complexe et plus fine, le modèle de Glaser ne considère que les transferts d'eau sous forme de vapeur.</p>
Simulation hygrothermique dynamique	<p>Modèle de calcul, au pas de temps généralement horaire, permettant de reproduire les transferts de chaleur et d'humidité au niveau d'une paroi, d'un local, ou d'un bâtiment. Le modèle tient compte des différentes propriétés hygrothermiques des matériaux mis en œuvre, des différentes sources d'humidité (internes, externes), des conditions d'occupation et du climat local.</p>
Simulation thermique dynamique	<p>Modèle de calcul, au pas de temps généralement horaire, permettant d'estimer les besoins thermiques (énergie utile en chaud et froid) d'un bâtiment en exploitation en tenant compte des propriétés de l'enveloppe du bâtiment, des divers apports thermiques, du comportement des occupants et du climat local. Dans le cas où la simulation vise à estimer les consommations d'énergie (énergie finale), le calcul tient alors compte aussi des systèmes énergétiques.</p>
Surface au sol	<p>Surface occupée au sol par la construction.</p>

Usage énergétique (neutre, intensif, peu intensif)	<p>Conditions d'utilisation d'un bâtiment et de ses équipements, ayant une incidence directe sur leur consommation énergétique : température de consigne, plage d'occupation, taux d'utilisation des équipements, besoin en eau chaude sanitaire, ...</p> <p>On parle ici d'usage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - "neutre" pour des conditions d'utilisation correspondant au scénario standard de la réglementation thermique ; - "intensif" pour des conditions d'utilisation plus énergivores que ce standard (température de consigne plus importante, besoin en eau chaude sanitaire plus important, plage d'occupation plus importante, etc.); - "peu intensif" pour des conditions d'utilisation moins énergivores que ce standard (plage d'occupation plus faible, etc.).
Vide sanitaire	Espace vide au-dessus duquel une maison est construite. Ce vide laisse un grand volume d'air qui permet d'isoler efficacement le sol d'un logement et de limiter les remontées humides venant naturellement de la terre, sans oublier sa faculté à évacuer l'eau en cas d'inondation.
Volume chauffé	Volume de tous les espaces d'un bâtiment qui est protégé du point de vue thermique, de l'environnement extérieur (air ou eau), du sol et de tous les espaces contigus non chauffés.
Zone climatique	<p>Zone géographique dont les principaux paramètres climatiques (température, rayonnement, vitesse du vent...) sont homogènes à l'ensemble de la zone. La réglementation thermique définit 8 zones climatiques, regroupées en 3 zones principales : H1 (climat continental), H2 (climat océanique), H3 (climat méditerranéen).</p> <p>Dans le cadre d'une approche simplifiée, nous considérons dans l'outil Guidance trois zones climatiques :</p> <p>H1, comprenant les départements : 01, 02, 03, 05, 08, 10, 14, 15, 19, 21, 23, 25, 27, 28, 38, 39, 42, 43, 45, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95.</p> <p>H2, comprenant les départements : 04, 07, 09, 12, 16, 17, 18, 22, 24, 26, 29, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 40, 41, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 53, 56, 64, 65, 72, 79, 81, 82, 84, 85, 86.</p> <p>H3, comprenant les départements : 06, 11, 13, 20, 30, 34, 66, 83.</p>

GLOSSAIRE – Rénovation/Energie

Termes	Définitions
Autorités compétentes	Services de l'Etat ou des collectivités territoriales habilités à autoriser ou à contrôler des travaux, selon les réglementations en vigueur. Ces réglementations peuvent concerner le code du patrimoine, de l'environnement, de la construction, de l'urbanisme.
Biomasse	Source d'énergie dite renouvelable. Utilisée principalement pour le chauffage et l'électricité, elle peut aussi servir de carburant. Elle provient de matières organiques ou végétales qui sont ensuite transformées en énergie, grâce à la chaleur dégagée lors de la combustion de ces matières. Considérée comme la plus ancienne forme d'énergie utilisée par l'homme, elle présente aujourd'hui une bonne alternative aux énergies fossiles.
Biosourcés	Produits issus de la biomasse d'origine animale ou végétale. Dans le bâtiment, les matériaux biosourcés les plus utilisés sont le bois, la paille, le chanvre, la ouate de cellulose, le liège, le lin ou encore la laine de mouton.
Bouquet d'intervention	Ensemble d'actions cohérentes dont la réalisation simultanée permet de réhabiliter un bâtiment, selon des objectifs pré-définis (performance énergétique, confort, gros entretien...).
Certification	Permet d'attester qu'un produit est conforme à une référence. Elle peut-être soit une norme, un agrément ou un règlement particulier. La certification est délivrée par un organisme indépendant.
Chèque énergie	Le chèque énergie est une aide de l'Etat nominative visant à aider les particuliers aux revenus modestes à payer les factures d'énergie de leur logement et certains travaux de rénovation énergétique. Le chèque est envoyé automatiquement par l'administration fiscale et son montant varie entre 48€ et 277€ par an.

Commissionnement	<p>Le commissionnement est la phase d'achèvement d'une installation neuve ou d'une rénovation, conduisant à atteindre les performances attendues.</p> <p>Il permet la bonne prise en main du bâtiment et de ses installations par l'utilisateur (notice, instructions, formation) mais aussi par l'exploitant, et ce afin d'assurer un maintien des performances visées dans le temps.</p>
Consommation énergétique (conventionnelle)	<p>Quantité d'énergie utilisée par un appareil ou par un bâtiment en exploitation. Dans le cas du bâtiment, cette consommation énergétique provient de différents usages : chauffage, eau chaude sanitaire, refroidissement, ventilation, éclairage, et autres usages spécifiques (électroménager, bureautique, ...). Elle s'exprime en kWh/m².an.</p> <p>La consommation énergétique conventionnelle considérée dans les réglementations thermiques correspond aux 5 postes suivants : chauffage, eau chaude sanitaire, refroidissement, ventilation, éclairage. Elle est calculée selon une méthode réglementaire et selon des scénarios d'occupation et des climats standardisés.</p>
Construction durable	<p>Construction qui, tout en assurant confort et santé des occupants, limite au mieux ses impacts sur l'environnement, en cherchant à s'intégrer le plus respectueusement possible dans un milieu et en utilisant le plus possible les ressources naturelles et locales. Nommé aussi écoconstruction.</p>
Correction thermique	<p>Revêtement interne (pouvant se présenter sous la forme d'un enduit, d'un lambris, ...) permettant d'améliorer la résistance thermique superficielle d'un mur et de diminuer l'effet de paroi froide.</p>
Empreinte carbone	<p>Total des émissions de CO₂ émises par la consommation d'une personne et par l'utilisation d'objets qui ont, tout au long de leurs cycles de vie, leurs propres empreintes carbone. L'empreinte carbone la plus élevée est pour un objet qui demande beaucoup d'énergie à sa fabrication, qui est transporté de l'autre côté de la terre (la Chine par ex.), qui consomme un maximum d'énergie pendant sa vie pour finir dans une décharge dès qu'il tombe en panne, et mettre 200 000 ans pour se décomposer.</p>
Energie fossile	<p>Issu de la transformation de matières organiques qui ont vieilli pendant des millions d'années dans le sol, sous forme de réserves. Ces dernières sont composées principalement de carbones, et une fois consommées ne peuvent se régénérer à l'échelle humaine, d'où leur appartenance aux énergies non renouvelables.</p>

Frein-vapeur	Ecran souple permettant de réguler les transferts de vapeur d'eau à l'intérieur d'une paroi, en plus d'assurer l'étanchéité à l'air du bâtiment. Un "frein-vapeur" s'oppose relativement faiblement à la diffusion de vapeur d'eau. Si ce terme est toujours en attente d'une définition spécifique, on l'utilise généralement pour des matériaux ayant un coefficient Sd (voir Résistance à la diffusion de vapeur d'eau) compris entre 1,5 et 5 m
Frein-vapeur hygrovariable	Ecran souple permettant de réguler les transferts de vapeur d'eau à l'intérieur d'une paroi, en plus d'assurer l'étanchéité à l'air du bâtiment. Un "frein-vapeur hygrovariable" possède une perméabilité à la vapeur d'eau évoluant selon le taux d'humidité relative de l'air. Il est généralement plutôt fermé en hiver, pour empêcher la vapeur d'eau d'entrer dans la paroi, et ouvert en été, pour lui permettre de sécher côté intérieur. Cette membrane possède un coefficient Sd (voir Résistance à la diffusion de vapeur d'eau) variable. Il peut par exemple être compris entre 0,25 et 10 m
Interaction	Conséquence d'une intervention sur une autre. Une interaction soulève une ou plusieurs problématiques d'ordre technique, énergétique ou architecturale. Exemple : une intervention sur les menuiseries présente une interaction avec le traitement de la ventilation, en raison des conditions de renouvellement de l'air intérieur.
Interface	Jonction matérielle entre deux interventions. Cette jonction peut être surfacique, linéique ou ponctuelle. Exemple : une intervention sur un mur présente une interface avec le traitement du plancher.
Intervention	Action mise en œuvre sur un bâtiment existant pour améliorer son état, sa performance ou son usage. Une intervention peut concerner différents composants du bâtiment (travaux sur l'enveloppe, travaux sur les systèmes énergétiques, ...), sa gestion ou son utilisation.
Isolation thermique	Ensemble des techniques mises en œuvre pour limiter les transferts de chaleur entre l'intérieur et l'extérieur d'un bâtiment.
Label	Un label est une marque spéciale conçue par une organisation publique ou privée (syndicat professionnel, organisme parapublic, ministère, association...) pour identifier et pour garantir soit l'origine d'un produit soit/et un niveau de qualité. Un label énergétique répond bien évidemment à cette définition. Après obtention, une construction est donc certifiée avoir au minimum un certain niveau de performances en fonction du label et du type de bâtiment. Par exemple, acquérir un logement labellisé BBC Effinergie ou Effinergie+, c'est bénéficier d'un grand confort, été comme hiver (etc.) et d'une facture d'énergie minimale !

Maître d'œuvre	Personne physique ou morale chargée par le maître d'ouvrage de la conception d'un projet immobilier, de l'assistance pour le choix des entreprises, et de la vérification de la conformité des constructions par rapport au projet élaboré et aux engagements contractuels. La fonction de maître d'œuvre est notamment exercée par les architectes.
Maître d'ouvrage	Personne physique ou morale pour le compte de laquelle sont réalisés une construction ou des travaux. Le maître d'ouvrage réunit les fonds et choisit le maître d'œuvre.
MaPrimeRénov'	Aide apparue le 1er janvier 2020 mise en place pour fusionner les aides de l'Anah et le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique. Son objectif reste le même : inciter les particuliers à réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement en leur permettant de bénéficier d'une prime. Cette fusion des deux aides permet de grandement faciliter les démarches de demande de la prime et d'établir des montants fixes de remboursement par type de travaux.
Opportunités	Circonstances favorables permettant de réaliser des travaux d'économies d'énergie dans son bâtiment.
Plan climat	Un plan climat territorial est une démarche volontaire des collectivités locales qui entreprennent des actions locales ciblées pour réduire leurs émissions à effet de serre.
Prime énergie	Dispositif mis en place par l'État à travers les Certificats d'économie d'Énergie. Elle permet de valoriser les travaux réalisés pour économiser l'énergie en reversant un certain montant des dépenses. Elle s'obtient après la réalisation des travaux.
Problématique	Ensemble de questions soulevées par une intervention sur un bâtiment existant. Une problématique peut être de nature patrimoniale (exemple : pertes d'éléments architecturaux), technique (exemple : problèmes liés à l'humidité) ou énergétique (exemple : création de pont thermique).
Régulation / programmation	Dispositif permettant de maintenir une température ambiante constante dans le logement en prenant en compte les apports de chaleur gratuits (soleil, appareils de cuisson en fonctionnement, ...). La programmation thermique complète la régulation en adaptant la température au mode de vie et à la présence des occupants du logement.
Réhabilitation responsable	Intervention (ou bouquet d'interventions) sur un bâtiment existant, répondant, par une approche globale, à des objectifs de performance énergétique, de préservation du patrimoine et de compatibilité technique des matériaux et des produits mis en œuvre.

Rénovation énergétique	Intervention (ou bouquet d'interventions) sur un bâtiment existant permettant d'améliorer la performance énergétique de ce dernier, sans nécessairement tenir compte de ses valeurs patrimoniales.
Réseau de chaleur	Structure permettant l'acheminement de la chaleur à travers des canalisations (le plus souvent l'eau) à l'état de liquide ou de vapeur - étant le vecteur de communication de la chaleur. La contrainte de ces réseaux est qu'ils doivent être proches des centres de production de la chaleur.
Restauration	Intervention (ou bouquet d'interventions) sur un bâtiment existant permettant de révéler, de retrouver, voire de recréer le plus fidèlement possible l'ensemble des caractéristiques (matériaux, formes, décors, ...) du bâtiment originel.
Transition énergétique	Consiste à transformer le système énergétique actuel en réduisant la consommation des énergies fossiles au profit d'énergies renouvelables pour réduire son impact environnemental. Cette transition fait l'objet d'une série de changements majeurs dans la production et la consommation d'énergie pour mettre au premier plan les économies et l'efficacité énergétique
Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) double flux	Dispositif de ventilation permettant de limiter les pertes de chaleur inhérentes à la ventilation. Il est composé d'un réseau d'extraction (dans les pièces de service) et d'un réseau de soufflage (dans les pièces de vie), reliés par un échangeur thermique. Ce dernier récupère la chaleur de l'air vicié extrait du logement et l'utilise pour réchauffer l'air neuf venant de l'extérieur.
Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) simple flux	Dispositif de ventilation permettant l'arrivée d'air neuf extérieur au travers d'entrées d'air (placées sur les menuiseries des pièces de vie) et l'extraction de l'air vicié par le biais d'un groupe d'extraction et de bouches (placées dans les pièces de service).
Ventilation Mécanique Répartie (VMR)	Dispositif de ventilation similaire à la VMC simple flux (entrée d'air neuf extérieur dans les pièces de vie et extraction dans les pièces de service), faisant toutefois intervenir des aérateurs individuels (par pièce de service) et ne nécessitant donc pas la pose de gaine. La ventilation mécanique répartie est un système pouvant être posé uniquement dans le cadre d'une rénovation. En effet, la réglementation thermique en vigueur (RT 2012) interdit l'installation d'une VMR dans un logement neuf.
Visite technique	Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, la visite technique consiste au déplacement d'un professionnel en personne sur le chantier pour venir étudier et relever les caractéristiques techniques du logement pour attester de la faisabilité des travaux avant la conception du devis. La visite technique est recommandée pour s'assurer de travaux de qualité, elle est même obligatoire pour bénéficier d'aides financières pour les travaux d'isolation.

Autres glossaires et liens externes référents

Eospace	https://www.eospace.fr/Lexique-metier/lexique.html
La maison Saint-Gobain -Lexique charpentier	https://www.lamaisonsaintgobain.fr/guides-travaux/toiture-charpente/lexique-charpentier
Monexpert – Lexique de rénovation énergétique	https://monexpert-renovation-energie.fr/lexique
Atriome – Lexique charpente pour comprendre votre technicien	https://atriome.fr/2021/01/25/lexique-de-la-charpente/
Atom – Service territorial de l'architecture et du patrimoine	https://aaf.ica-atom.org/service-territorial-de-larchitecture-et-du-patrimoine-region